

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 02 juillet 2012 portant création du Diplôme Universitaire URGENCES AVC, modifié par l'arrêté du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire URGENCES AVC

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR RIOU Bruno (PU/PH) ou son représentant

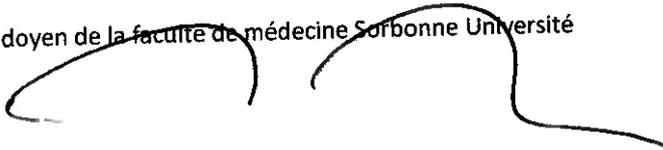
Article 3 : Le jury est composé comme suit :
PROFESSEUR SAMSON Yves –(PU/PH)
DOCTEUR DELTOUR Sandrine – (PH)
DOCTEUR DEBUC Erwan– (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 8 juin 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU